

# Procédure file

Informations de base		
COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	<a href="#">1999/2211(COS)</a>	Procédure terminée
Fonds structurels. 10ème rapport annuel 1998		
Sujet 4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>RETT</b> Politique régionale, transports et tourisme	TDI <a href="#">TURCO Maurizio</a>	24/11/1999
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>ITRE</b> Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	ELDR <a href="#">FLESCH Colette</a>	27/01/2000
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	UEN <a href="#">NOBILIA Mauro</a>	01/02/2000
	<b>PECH</b> Pêche		
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Politique régionale et urbaine</a>	Commissaire	

Evénements clés			
15/10/1999	Publication du document de base non-législatif	COM(1999)0467	Résumé
17/12/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/05/2000	Vote en commission		Résumé
23/05/2000	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0138/2000</a>	
15/06/2000	Débat en plénière		
15/06/2000	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0280/2000</a>	Résumé
15/06/2000	Fin de la procédure au Parlement		
01/03/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	1999/2211(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	RETT/5/12167

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(1999)0467	15/10/1999	EC	Résumé
Comité des régions: avis		<a href="#">CDR0220/1999</a> <a href="#">JO C 226 08.08.2000, p. 0068</a>	13/04/2000	CofR	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A5-0138/2000</a> <a href="#">JO C 067 01.03.2001, p. 0008</a>	23/05/2000	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T5-0280/2000</a> <a href="#">JO C 067 01.03.2001, p. 0185-0308</a>	15/06/2000	EP	Résumé

## Fonds structurels. 10ème rapport annuel 1998

OBJECTIF: présentation du 10ème rapport annuel des Fonds structurels pour l'année 1998. CONTENU: quatre grands thèmes peuvent résumer l'activité de l'année écoulée dans le domaine des Fonds structurels: - l'adoption des derniers programmes: avant-dernière année de la période de programmation actuelle, 1998 a vu l'adoption des derniers programmes restant à approuver. Au total, 25 nouvelles interventions ont été adoptées au cours de l'année au titre des différents objectifs, qui concernent en majorité des subventions globales au titre de l'objectif 1 (régions en retard). Par ailleurs, 29 programmes au titre des Initiatives communautaires ont également été adoptés, dont le plus important en termes financiers est le programme INTERREG II-C de lutte contre la sécheresse en Espagne. Au total, à la fin de l'année, ce sont 1.104 programmes qui mettent en oeuvre les interventions des Fonds (605 au titre des différents objectifs et 499 au titre des Initiatives communautaires). - une accélération de l'exécution financière: dans la continuité de 1997, l'année 1998 a été une année de rattrapage des retards enregistrés au début de la période, tant en ce qui concerne les programmes d'initiative nationale que les Initiatives communautaires: au 31/12/98, 80% des concours totaux de la période ont été engagés et 61% payés, ce qui correspond aux perspectives financières pour la période 1994-1999. Les objectifs 1 (régions en retard) et 3 (lutte contre le chômage et l'exclusion) enregistrent les meilleurs taux d'exécution. Par ailleurs, pour la seule année 1998, 100% des crédits disponibles ont été engagés et 100% des crédits de paiement disponibles ont été payés. Il faut noter que les États membres qui enregistrent les meilleurs taux d'exécution des crédits sont les pays les moins prospères de l'Union, et donc les principaux bénéficiaires des Fonds: Espagne, Portugal, Irlande et Grèce. Les Initiatives communautaires ont également connu une accélération dans leur mise en oeuvre, même si les retards rencontrés au début de la période de programmation pèsent encore lourdement sur le taux global d'exécution. Ainsi, à la fin de l'année, 72% des concours ont été engagés et seulement 45% des concours payés. - un approfondissement des thèmes prioritaires: tout comme en 1997, la Commission s'est attachée en 1998 à donner une impulsion nouvelle à certaines de ses actions et priorités. En particulier, la priorité de sauvegarder et de promouvoir l'emploi a continué à bénéficier d'un effort soutenu. La promotion de l'égalité hommes/femmes a également fait l'objet d'une attention particulière, les Fonds structurels intégrant progressivement ce thème dans leurs interventions. À côté de ces priorités horizontales, certaines priorités thématiques ont été approfondies: les interventions des Fonds dans le domaine de la recherche et de l'innovation; la cohérence entre politique de cohésion et politique de concurrence; la synergie entre politique de cohésion et transports; le développement urbain durable et l'aménagement du territoire européen. - la préparation de la période 2000-2006: suite aux premiers travaux préparatoires réalisés en 1997, qui concernaient en particulier l'Agenda 2000, 1998 a été l'année de préparation concrète de la période 2000-2006. Ainsi, les propositions de règlements des Fonds pour la prochaine période ont été adoptées le 18/03/1998. À noter enfin que cette année, le rapport a choisi d'aborder le thème horizontal du développement local. La Commission note en effet que les quatre Fonds incorporent tous, dans bon nombre de programmes, des actions de développement ou de reconversion au niveau local. Bien qu'il soit difficile de quantifier la part de ces actions dans l'ensemble des programmes, on estime que celles-ci représentent environ 10% du total des interventions des Fonds, tous types d'action confondus. Ces actions se déclinent à travers une grande variété d'interventions dans des domaines tels que: les infrastructures de proximité destinées aux PME, l'aide à la création ou au maintien de PME, y compris le commerce de proximité, la promotion de l'innovation au sein des PME, les actions de formation en direction des chefs d'entreprises et des salariés, le développement des ressources touristiques et la mise en valeur au niveau local des ressources agricoles.?

## Fonds structurels. 10ème rapport annuel 1998

La commission a adopté le rapport de M. Maurizio TURCO (TDI, I) sur le dixième rapport annuel de la Commission sur les Fonds structurels. Si elle prend acte du fait qu'en 1998, les crédits des Fonds structurels ont été pleinement exécutés, elle constate cependant des différences

considérables et persistantes en matière d'exécution entre les différents objectifs et entre les États membres et les régions. La pleine utilisation des Fonds n'a été possible que grâce à un mécanisme de compensation de sous-exécutions et de sur-exécutions et la commission estime donc que le taux d'utilisation ne constitue pas le meilleur indicateur de la qualité et de l'efficacité de la gestion financière. Pour la prochaine période de programmation (2000-2006), la commission estime que des mesures doivent être prises pour éviter les lenteurs qui ont affecté l'exécution des crédits lors de la phase initiale de mise en oeuvre des Fonds et garantir ainsi que la réalisation du programme s'effectue au même rythme chaque année. Elle espère également que les nouvelles règles permettront de garantir une gestion budgétaire transparente et d'éviter des goulets d'étranglement en matière de liquidités. Le nombre total de programmes gérés par la Commission européenne étant trop élevé pour parvenir à une exécution correcte et à un contrôle efficace, la commission se félicite qu'il est prévu de réduire le nombre d'objectifs prioritaires, des initiatives et des programmes qui s'y rapportent. En ce qui concerne la coordination avec les autres politiques communautaires, la commission constate avec préoccupation que de nombreuses interventions ont été financées selon des modalités qui ne sont pas conformes aux procédures en vigueur en matière de protection de l'environnement, de gestion des aides d'État ou de passation des marchés publics, par exemple. Elle déplore par ailleurs que les femmes, les travailleurs plus âgés et les groupes de population menacés par l'exclusion sociale aient été négligés par le Fonds social européen. La commission demande que soit établie une coordination plus étroite entre les interventions des Fonds structurels et celles du Fonds de cohésion et entre d'autres instruments de développement et que son objectif premier soit la réduction des écarts structurels entre la partie centrale de l'Union et ses régions périphériques. Enfin, elle souhaite que les actions structurelles aient à l'avenir une plus grande incidence en termes de création d'emplois, particulièrement dans les régions les plus affectées par le chômage. ?

## Fonds structurels. 10ème rapport annuel 1998

---

En adoptant le rapport de M. Maurizio TURCO (TDI, I), le Parlement européen se déclare satisfait des taux d'exécution des Fonds structurels en 1998, même si de nombreux efforts doivent encore être consentis, surtout en ce qui concerne les initiatives communautaires, pour que la totalité des crédits soit engagée avant la fin de la période de programmation. Il regrette que les femmes, les travailleurs plus âgés et les groupes de population menacés par l'exclusion aient jusqu'à présent été les plus négligés par le Fonds social européen et invite par conséquent la Commission à veiller à l'équilibre thématique des mesures d'appui lors des négociations sur la programmation, actuellement en cours. Il souhaite que la connexion entre les orientations des Fonds structurels et les orientations pour l'emploi ainsi qu'entre celles-ci et les pactes nationaux pour l'emploi soient plus visibles et plus efficaces. Le Parlement demande un renforcement de la coordination avec les autres politiques communautaires en matière d'emploi, de transports, de formation pour la société, d'égalité des chances, de protection de la diversité et de l'environnement ainsi que dans le domaine de l'économie de la connaissance. La Commission est invitée, compte tenu de l'importance des pactes territoriaux, à veiller à ce que le Parlement soit informé de l'état de l'évaluation de ces pactes principalement dans le domaine de l'emploi. La Commission est invitée à renforcer le contrôle de l'exécution des programmes en augmentant sensiblement le nombre des missions sur place et à faire en sorte que des critères objectifs soient fixés pour évaluer leur efficacité et leur qualité, le Parlement devant être informé de toutes les irrégularités éventuelles. ?